



# COMMUNE DE NENDAZ

## Service de l'édilité

### Contenu du dossier de demande d'autorisation

#### En 7 exemplaires selon l'ordre ci-dessous:

- Formulaire officiel** d'autorisation de construire (24 al. 2 OC), dûment rempli, daté et signé par le requérant ou son mandataire, le propriétaire du fonds et l'auteur des plans (joindre les annexes a1 et/ou a2 si nécessaire).
- Extrait du registre foncier ou du cadastre**, (24 al. 3 let. d OC), complet avec état des charges, (datant de moins de 3 mois).
- Extrait de la carte topographique au 1 :25'000** (24 al. 3 let. c OC) comportant l'emplacement du projet désigné par une croix rouge.
- Plan de situation** récent (24 al. 3 let. a OC ; 28 OC) établi, daté et signé par un géomètre breveté, comportant :
  - o Un niveau d'altitude de référence (point fixe),
  - o Le relevé altimétrique des 4 angles principaux du(es) bâtiment(s) projeté(s)
  - o Un profil en long du terrain existant.
- Plans du projet et documents** (24 al. 3 let. b OC ; 29 OC) établis et dessinés dans les règles de l'art (SIA 400) à l'échelle 1:50 ou 1:100, datés et signés par le requérant ou son mandataire, et par l'auteur des plans.
  - o Plans de tous les niveaux avec les cotes principales et l'affectation des locaux.
  - o Coupes avec les cotes utiles, l'altitude de référence (du géomètre), l'indication du terrain naturel et du terrain aménagé.
  - o Façades avec les cotes principales, l'indication du terrain naturel et du terrain aménagé avec les points de relevé altimétrique des 4 angles principaux du(es) bâtiment(s) projeté(s).
  - o Aménagements extérieurs comprenant les mouvements de terre, les talus, les murs de soutènement, les clôtures fixes, les haies, les places et les accès, ainsi que les profils en long s'y rapportant.
  - o Pour les transformations et modifications d'ouvrages existants, une copie des autorisations octroyées antérieurement (24 al. 4 OC) ainsi qu'un dossier photographique. Sur les plans, les parties de constructions existantes doivent être teintées en gris, les démolitions en jaune et les parties projetées en rouge.
  - o Pour les démolitions et reconstructions ou les démontages et remontages, le relevé des ouvrages existants, établi, daté et signé par un géomètre breveté, ainsi qu'un dossier photographique.
  - o Lors de construction contiguë, l'amorce des bâtiments voisins doit être indiquée sur une longueur suffisante en plan et en façade, un dossier photographique est requis.
  - o Les calculs : du cube SIA 416 – de la surface de planchers (SP) – de l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) – de la surface brute de planchers utiles (SBPu) – de la surface utile principale (SUP) existante et projetée pour l'agrandissement des résidences secondaires, avec les croquis y relatifs.

#### En 4 exemplaires :

- Documents spéciaux** (24 al. 3 let. b OC ; 30 OC)
  - o Formulaires du justificatif énergétique, éventuellement le dossier Minergie établi par un bureau technique reconnu. (30 al. 1 let. d OC)
  - o L'avis sismique, ou le dossier parasismique comprenant le rapport de pré-dimensionnement et la convention d'utilisation, établi par un bureau d'ingénieur reconnu. (30 al. 1 let. c OC)
  - o Si lieux d'extractions et décharges, rapport spécifique. (30 al. 1 let. a OC)
  - o Si constructions industrielles, commerciales et hôtelières, documents exigés par les autorités. (30 al. 1 let. b OC)
  - o Formulaire assurance-qualité la protection incendie. (30 al. 1 let. d OC)
  - o Pour les constructions antérieures à 1991, diagnostic amiante. (30 al. 1 let. e OC)
  - o Autres documents sur la protection de l'environnement. (30 al. 1 let. d OC)

- o Autres documents pour projets complexes ou soumis aux dangers naturels (formulaire R3)
  - o Etude d'impact. (30 al. 4 OC)
- 
- Pour les PPE existantes, l'accord de l'assemblée générale de la copropriété.
  - Les servitudes utiles pour la préservation des droits de tiers, y.c. croquis ou plans relatifs.
  - Les demandes de dérogation motivée.
  - Formulaire d'annonce d'installations solaires, y.c. assurance qualité Feu.
  - Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit et éventuel dépassement des exigences (OPB) et pour pompe à chaleur air-eau.
  - Formulaire de demande d'autorisation pour forages géothermiques.
  - Formulaire de demande d'autorisation pour l'installation de citernes à mazout, selon les directives du SPE
  - Le dossier d'abri de protection civile selon les directives de l'OCPC. (30 al. 5 OC)
  - Si établissement public, formulaire d'annonce de fumoir.
  - Formulaire R3 pour demande de construction en zone de danger d'inondation du Rhône.
  - L'étude géotechnique pour les projets en zone de dangers naturels.
  - L'étude hydrologique pour les projets en zone de protection des eaux.
  - Formulaire de plan de gestion des déchets, pour les démolitions, transformations et modifications d'ouvrages existants.
  - Pose des gabarits (zone H80 et zone H50) avant la publication au Bulletin officiel de la mise à l'enquête publique.
  - Autorisation pour les grues.
- 
- Demandes spéciales** distinctes à joindre selon les exigences spécifiques du domaine (39 al. 1 LC), si autorisation spéciale nécessaire telle que :
    - o défrichement
    - o essartage